



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMASE

AVIS PUBLIC
CONSULTATION PUBLIQUE

PROJET DE RÈGLEMENT 335-2024 RÉGIE INTERNE

AVIS est par les présentes donné par la soussignée que, lors de la séance du 5 août 2024, le conseil de la Municipalité de Saint-Damase a procédé à l'adoption du projet de règlement suivants :

Le règlement no 335-2024 relatif aux animaux. Le conseil tiendra une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement lors de la séance du conseil municipal qui se tiendra le 3 septembre prochain à la salle municipale située au 18 avenue du Centenaire à Saint-Damase à compter de 19h30.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 18 avenue du Centenaire à Saint-Damase.

DONNÉ À SAINT-DAMASE, CE 6^e JOUR DU MOIS DE AOÛT 2024

Vanessa Caron, directrice générale
et greffière-trésorière